

Au cours des années 20 et 30, le Canada a établi des relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud, l'Australie, la Belgique, les États-Unis, la France, l'Irlande, le Japon, la Nouvelle-Zélande et les Pays-Bas et au cours des années 40, avec les gouvernements alors en guerre de la Belgique, de la Grèce, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, de la Tchécoslovaquie et de la Yougoslavie qui avaient leur siège à Londres ou au Caire, ainsi qu'avec la République d'Argentine, le Brésil, le Chili, la Chine, Cuba, le Mexique, le Pérou, Terre-Neuve et l'URSS. Des hauts-commissaires furent accrédités auprès des gouvernements de l'Inde, du Pakistan et du Ceylan (Sri Lanka) et par la suite auprès d'autres pays à mesure qu'ils accédaient à l'indépendance et se joignaient au Commonwealth. Dans les années 60, le Canada intensifia ses relations diplomatiques avec les pays d'expression française, notamment avec les nouveaux États indépendants de l'Afrique francophone. Grâce à un système d'accréditations multiples, le Canada a des ambassadeurs qui entretiennent des liens avec les 21 pays francophones de l'Afrique. Des relations diplomatiques ont été nouées avec le Saint-Siège en 1969 et avec la République populaire de Chine en 1970. Depuis, le Canada a établi de nouvelles missions en Afrique, en Asie et au Moyen-Orient. Le Canada entretient actuellement des relations diplomatiques officielles avec tous les pays de l'Amérique latine et du Moyen-Orient et il est représenté sur le plan diplomatique, consulaire ou commercial dans 134 pays.

L'adhésion du Canada à des organismes internationaux a suscité la création d'autres bureaux à l'extérieur de ses frontières. Une délégation canadienne permanente aux Nations Unies est établie à New York depuis 1948; un an plus tard, un bureau canadien était ouvert à Genève, siège européen de l'organisation. Ces bureaux, maintenant appelés missions permanentes, se sont multipliés depuis lors; c'est ainsi qu'on en trouve auprès des institutions des Nations Unies à Paris et à Vienne. Le Canada, à titre de membre fondateur de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), mise sur pied en 1949, continue à prendre une part active à l'Organisation. Lors de la création du Conseil permanent de l'OTAN en 1952, une délégation canadienne permanente a été établie à Paris (transférée à Bruxelles en 1967). Il existe à Paris une délégation canadienne permanente auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques, tandis que la mission du Canada auprès des Communautés européennes à Bruxelles est chargée des relations du Canada avec la Communauté économique européenne, la Communauté européenne de l'énergie atomique et la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Le Canada entretient également une mission permanente d'observation auprès de l'Organisation des États américains à Washington. Outre sa participation aux activités de ces organismes internationaux permanents et de leurs divers comités, le Canada est représenté par des fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures à de nombreuses conférences internationales.

3.6.1.1 Représentation diplomatique et consulaire

Les adresses des représentants du Canada à l'étranger, et des représentants des autres pays au Canada, paraissent dans l'Appendice 5 du présent volume.

3.6.1.2 Aspects fédéraux-provinciaux des relations internationales du Canada

L'expansion des intérêts des provinces à l'étranger a entraîné en 1967 l'établissement, au sein du ministère des Affaires extérieures, de rouages permettant de maintenir des liens étroits avec les provinces et de faciliter leurs activités internationales de façon à concilier la réalisation des objectifs provinciaux avec une politique étrangère unifiée pour le Canada.

La position du gouvernement fédéral au sujet des relations internationales des provinces a été définie en 1968 dans le Livre blanc intitulé *Fédéralisme et relations internationales*, dans lequel on faisait ressortir que les relations extérieures du Canada doivent servir les intérêts de toutes les provinces aussi bien que ceux de ses deux principales communautés linguistiques. C'est ainsi que les politiques fédérales visent entre autres à reconnaître les intérêts légitimes des provinces au-delà des frontières nationales et à promouvoir l'unité nationale en donnant une juste image sur le plan international du caractère bilingue du Canada.

La participation des provinces aux conférences internationales ainsi qu'aux travaux des organisations internationales dans des domaines aussi divers que les droits de l'homme, l'éducation, la santé, l'agriculture et le travail, est assurée par la présence au sein des délégations canadiennes de fonctionnaires des provinces intéressées et par la consultation des gouvernements provinciaux sur les positions et attitudes que le Canada pourrait adopter sur le plan international.